

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2013

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 08/10/2013

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 21/10/2013

Délibération n° D-2013-463

**Aménagement du Bourg de Sevreau - Attribution du marché de
travaux**

Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents :

Madame Geneviève GAILLARD, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicole GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Elsie COLAS, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD.

Secrétaire de séance : Frank MICHEL

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Pascal DUFORESTEL, ayant donné pouvoir à Madame Geneviève GAILLARD, Madame Delphine PAGE, ayant donné pouvoir à Madame Gaëlle MANGIN, Monsieur Jean-Claude SUREAU, ayant donné pouvoir à Madame Chantal BARRE, Madame Annie COUTUREAU, ayant donné pouvoir à Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Madame Blanche BAMANA, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis SIMON, Monsieur Patrick DELAUNAY, ayant donné pouvoir à Monsieur Gérard ZABATTA, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel GENDREAU

Excusés :

Madame Maryvonne ARDOUIN, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Direction Espaces Publics

**Aménagement du Bourg de Sevreau - Attribution du
marché de travaux**

Monsieur Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le bourg de Sevreau, situé en limite des communes de Niort et de Magné, constitue la porte d'entrée du Marais Poitevin pour les usagers en provenance de Niort. A ce titre, il mérite une qualité d'espaces publics à la hauteur de cet enjeu. C'est pourquoi il est envisagé de la requalifier par une restructuration complète de son axe principal, l'avenue de Sevreau.

Ce projet a pour objet la mise en valeur du lieu, aujourd'hui en très mauvais état et sans identité, mais aussi la mise en sécurité des usagers, qu'ils soient automobilistes, cyclistes ou piétons. En effet, le trafic y est dense, les vitesses élevées, et les cheminements piétons inadaptés, voire inexistant. La sécurisation comportera une réduction de la largeur de chaussée, des chicanes de ralentissement, la création de trottoirs accessibles aux personnes à mobilité réduite, des traversées protégées par plateau surélevé ou îlots séparateurs, ainsi que des arrêts de bus protégés.

Cet aménagement permettra de plus une mise en sécurité de la traversée des itinéraires cyclables transversaux : Plan Vélo du Conseil Général et Chemin Communal du 3^{ème} Millénaire.

Pour la réalisation de cet aménagement, il est nécessaire de lancer une consultation.

La présente délibération concerne le marché de travaux pour l'aménagement des phases 1 et 2.

Suite à l'avis de la commission des marchés réunie le 7 octobre 2013, a procédé à la désignation de l'attributaire, il s'agit de l'entreprise EUROVIA, pour un montant estimatif total de 299 563,20 € HT, soit 358 277,59 € TTC découpé comme suit :

- Tranche Ferme : 180 102, 90.€ HT, soit 215 403,07 € TTC
- Tranche Conditionnelle : 119 460,30.€ HT, soit 142 874,52 € TTC

Les crédits nécessaires pour la Tranche Ferme sont inscrits au BP 2013.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché de travaux avec l'entreprise EUROVIA. pour un montant estimatif global de 299 563,20 € HT soit 358 277,59 € TTC.

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Amaury BREUILLE